

COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2016

---

L'an deux mil seize, le vingt neuf mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SEDAN s'est assemblé en session ordinaire au Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier HERBILLON, après convocation adressée à l'ensemble du Conseil Municipal le vingt deux mars deux mil seize.

L'effectif légal du Conseil est de : ..... 33

Décédé : ..... 0

Restent comme membres en exercice : ..... 33

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MM. HERBILLON, APOTHELOZ, Mme HUSSON, M. MARCOT, Mme LOUIS, M. BESSADI, Mmes HUCORNE, DE BONI, M. GUIDEZ, Mmes VALLEE, CHARBONNIER, MM. MOULIS, BERNARD, Mme SILICANI jusqu'à 20h10 (point n° 9), MM. CAILLAUD, DISCRIT, JACOB, JABLONSKI, Mme BRICHOT-RAULIN, M. POTIER, Mme ZOURANE, M. BORDE, Mme COGLIANI, M. BONHOMME, Mmes BERTELOOT, LECOCQ, M. SAMYN, Mme BLOMME, M. MERABTI, Mme LASSALLE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. MANSU	donne procuration à	M. APOTHELOZ
Mme SILICANI	"	M. BERNARD (à partir de 20h10, point n° 9)
Mme CURE	"	Mme HUCORNE
Mme PETIT	"	M. JACOB

SECRETAIRE ELU : Monsieur Daniel MOULIS

---

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Daniel MOULIS secrétaire de séance.

**2) Budget Primitif 2016**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention,

-Vote le Budget Primitif 2016 par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

- Vote le Budget Primitif 2016 par chapitre pour la section de fonctionnement sauf pour l'article 65745 (subventions) qui est individualisé, pour lequel l'ordonnateur ne pourra pas procéder à des virements d'article à article pour la section de fonctionnement.

- Adopte le Budget Primitif de la Ville de SEDAN pour l'année 2016.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles sur les opérations d'investissement composant le programme.

**3) Délégation au Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : recours à l'emprunt et gestion active de la dette – Année 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour et 2 abstentions,

- confirme la délégation au Maire pour contracter les produits de trésorerie et les produits nécessaires à la couverture du financement de la Ville de Sedan ou à la sécurisation de son encours ceci conformément aux termes de l'article L2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-avant définies,

- précise qu'il sera tenu informé des emprunts, des instruments de couverture et produits de financements contractés dans le cadre de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du C.G.C.T.

**4) Vote de la fiscalité 2016**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,

- fixe les taux de fiscalité 2016 conformément au tableau ci-dessous.

Nature des taux	Taux 2015	Taux 2016 proposés
Taxe d'Habitation	<b>14,39 %</b>	<b>14,39 %</b>
Taxe sur le Foncier Bâti	<b>29,12 %</b>	<b>29,12 %</b>
Taxe sur le Foncier Non Bâti	<b>73,05 %</b>	<b>73,05 %</b>

#### **5) Etat des subventions au secteur associatif 2016**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Mesdames SILICANI et LASSALLE, Monsieur CAILLAUD siégeant aux conseils d'administrations sortent et ne participent ni au débat, ni au vote.

A la majorité par 28 voix pour, 2 abstentions,

- affecte les subventions 2016 au secteur associatif de Sedan telles que présentées dans :

le tableau A : commission Urbanisme – Patrimoine Historique -Aménagement Urbain

- affecte les subventions 2016 au secteur associatif de Sedan et au CCAS<sup>1</sup> telles que présentées dans :

le tableau B : commission Solidarité – Affaires Sociales

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions y afférentes et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- affecte les subventions 2016 au secteur associatif de Sedan telles que présentées dans :

le tableau C : commission Sports et Jeunesse

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions y afférentes et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A la majorité par 26 voix pour, 4 voix contre,

- affecte les subventions 2016 au secteur associatif de Sedan telles que présentées dans le tableau D : commission Administration Générale – Démographie – Police-Sécurité uniquement pour les Unions Locales

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions y afférentes et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A la majorité par 28 voix pour, 2 abstentions,

- affecte les subventions 2016 au secteur associatif de Sedan telles que présentées dans le tableau D : commission Administration Générale – Démographie – Police-Sécurité sauf pour les Unions Locales

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions y afférentes et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A la majorité par 28 voix pour, 2 abstentions,

- affecte les subventions 2016 au secteur associatif de Sedan telles que présentées dans :

le tableau E : commission Affaires Culturelles - Communication

le tableau F : commission Ressources Humaines : commission Politique de la Ville

le tableau G : enveloppe subventions exceptionnelles

le tableau H : subventions exceptionnelles Contrat Enfance Jeunesse

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions y afférentes et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### **6) Admissions en non valeur**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'admettre les titres en non valeur.

#### **7) Demande de financement au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour et 1 abstention,

- approuve les opérations proposées,

- autorise M. le Maire à présenter ces dossiers à l'Etat au titre du FSIPL et signer tous documents y afférent.

#### **8) Indemnité de fonction du Maire : fixation du taux à un niveau inférieur au barème**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide l'indemnité du Maire.

#### **9) Mise à disposition de personnel de la Ville auprès du CCAS de Sedan**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention de mise à disposition de personnel de la Ville auprès du CCAS de Sedan.

- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses avenants éventuels.

### **10) Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP)**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du FNP une subvention la plus large possible et à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier,
- autorise la collectivité à percevoir une subvention du FNP.

### **11) Festival Médiéval 2016**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour et 1 abstention,

- Valide le programme de l'édition 2016,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise M. le Maire à rechercher auprès des partenaires les subventions et participations les plus élevées possibles.

### **12) Convention de partenariat avec l'association « La Salicorne » et le Conseil Départemental des Ardennes pour l'organisation de la FRAPPADINGUE ARDENNES X'TREM, FRAPPAJEUNES, FRAPPADOS ET FRAPPABABIES**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat pour l'organisation de la Frappadingue Ardennes X'TREM, entre la Ville de Sedan et l'association « La Salicorne », et pour l'organisation de « la Frappajeunes », de « la Frappados » et de « la FrappaBabies » entre la Ville de Sedan et le Conseil Départemental des Ardennes et à mener toutes démarches inhérentes à cette opération, ainsi que signer les éventuels avenants, et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **13) Conventions financières avec les associations sportives sedanaises**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes des conventions d'objectifs avec les associations sportives sedanaises ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions d'objectifs et à mener toutes démarches inhérentes à cette opération, ainsi que les éventuels avenants, et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **14) Demande de subventions au FRAM pour des acquisitions (dessin et textile) pour les collections du Musée municipal**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à formaliser une demande de subvention au FRAM (Fonds Régional pour l'Acquisition des Musées), au taux le plus élevé possible, au titre de ces acquisitions.

### **15) Validation de principe du projet de « déplacement » du chemin dit DE BACHELIER**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le projet d'ensemble de déclassement de la rue Gilles Hingues et déplacement du chemin rural de Bachelier. Le projet devra être réalisé dans l'ordre suivant :

1. création d'un nouveau chemin d'accès par le propriétaire
2. acquisition par la Ville de l'emprise du chemin nouvellement créé (après évaluation par le service des Domaines et décision en Conseil Municipal)
3. cession de l'emprise du chemin rural actuel (précédée d'une enquête publique) sur une longueur de 120 mètres environ
4. cession de l'emprise de la partie de la rue Gilles Hingues concernée par l'opération (sur une longueur de 30 mètres environ) après déclassement du domaine public.

- décide d'encadrer l'opération par les principes suivants :

1. l'opération globale ne devra pas engager de frais pour la Ville
2. l'opération devra maintenir un accès vers la zone IAU « ruelle des Vignes » du PLU de Sedan, afin de respecter l'orientation globale d'aménagement de la zone
3. le chemin nouvellement créé devra être traité qualitativement et sans contrainte supplémentaire d'entretien pour la Ville (absence de haies à entretenir par exemple).

### **16) SEAA : projet d'augmentation du capital social**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Art 1 : approuve le projet d'augmentation de capital social de la SEAA par incorporation de réserves pour un montant de 569 500€ ce qui portera le capital de 450 500€ à 1 020 000€ par élévation de la valeur nominale de l'action qui sera portée à 120€.

Art 2 : approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SEAA pour un montant de 2 798 280€ par émission de 23 319 actions nouvelles de 120€ de valeur nominale chacune (cette augmentation de capital pouvant être réalisée à partir du moment où les trois quarts des actions émises auront été souscrites).

Art 3 : approuve la modification de l'art 6 des statuts consécutive à l'augmentation de capital par incorporation de réserves et en numéraire qui sera constatée par le conseil d'administration de la SEEA.

Art 4 : approuve le projet de modification de la composition du conseil d'administration de la SEEA, dont le nombre de sièges sera porté de 14 à 18 dont 14 sièges pour les collectivités actionnaires, et la modification corrélative des statuts, sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital de la SEEA en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Art 5 : donne tous pouvoirs au représentant de la Ville de Sedan à l'assemblée générale de la SEEA.

Art 6 : sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital social de la SEEA, confirme M. Caillaud pour représenter la Ville de Sedan au sein de l'assemblée spéciale ou conseil d'administration de la SEEA si l'augmentation de capital n'était pas réalisée.

#### **17) SEEA : modifications statutaires**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Art 1 : approuve l'introduction d'un article 19 bis sur les censeurs dans les statuts de la SEEA.

Art 2 : approuve les autres modifications statutaires portant notamment sur les articles 15, 18, 21, 22, 28, 29, 34 et autres actualisations, ainsi que les modifications corrélatives des statuts.

Art 3 : donne tous pouvoirs au représentant de la Ville de Sedan à l'assemblée générale de la SEEA.

#### **18) Décisions municipales : compte rendu au Conseil Municipal**

Information au Conseil Municipal

**Vu pour être affiché le  
Général des Collectivités Territoriales.**

**, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code**

**P/LE MAIRE EMPECHE  
LE PREMIER ADJOINT  
Christian APOTHELOZ**